

MAIRIE DE MISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR ENFOUISSEMENT DE RESEAUX-INEO ROUTE DES PEIROULIERES N°2025-76

Le Maire de Mison,

Vu le code la voirie routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122, L2122-23, L2211-1, L2212-2, L2213-3, L2213-5 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat,

Vu la demande de l'entreprise INEO-EQUANS de Sisteron (04) sollicitant une autorisation temporaire de voirie nécessaire pour l'enfouissement de réseaux électriques lieudit la Clapisse pour le compte du SDE 04,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1°:

En raison des motifs susvisés, des restrictions sont apportées à la réglementation générale de la circulation sur le territoire de la commune de Mison sur une partie de la route des Peiroulières à compter du 13 mai 2025 pour une durée de 90 jours

- Travaux en demi-chaussée avec circulation alternée par feux tricolores
- Vitesse limitée à 30 km/h
- interdiction de stationner le long de la voie et ses abords
- route barrée sur riverains avec déviation par la route de la Clapisse

ARTICLE 2 :

La signalisation appropriée tant avancée que de position sera de la responsabilité de l'entreprise INEO-EQUANS, maître d'œuvre des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par ses soins. Elle devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier.

ARTICLE 3 :

Une pré-signalisation avec indication de distance sera installée à l'intersection avec la RD 4075 et la route de la Clapisse.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier et à la porte de la mairie dès qu'il aura été rendu exécutoire.

ARTICLE 5 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire de la Commune de Mison sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché. Ampliation du présent arrêté sera transmise aux :

- Entreprise INEO-EQUANS chargée de l'exécution des travaux

Fait à Mison, le 12 mai 2025

Pour Le Maire, l'Adjoint

Didier CONSTANS

Arrêté rendu exécutoire
Et affiché le 12 mai 2025





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : INEO RESEAUX SUD Représenté par : RELEGS Bruno
Adresse Numéro : 5 Extension : Nom de la voie : Traverse de la
MAURISSONNE
Code postal 04200 Localité : SISTERON Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : bruno.relegs @ equens.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Chemin de la Chapelle
Code postal 04200 Localité : MISON

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Travaux de réparation du réseau électrique et
telecom
Date prévue de début des travaux : 28 04 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 28 04 2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions : Nouveaux milieux de voie de circulation
Demande routes barrées, sauf réversibles.
(Intersection fourchettes ou passage à niveau)

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée

Nom : Prénom :
 Dénomination : Représenté par : Idem
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal : Localité : Pays :
 Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 14 04 2025
 Nom : RELECO Prénom : Beno Qualité :



Debut Travaux
Route Barnece

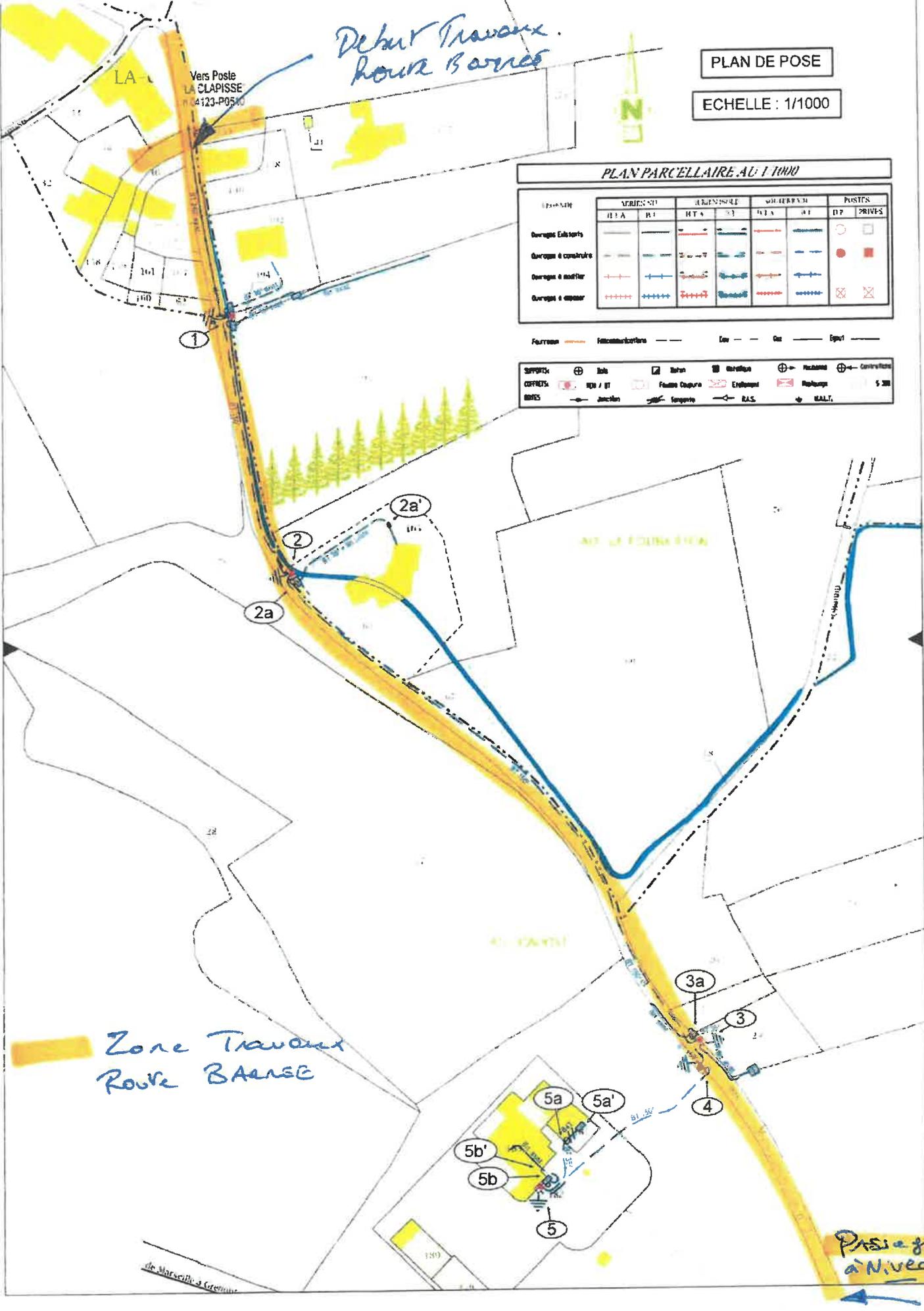
PLAN DE POSE

ECHELLE : 1/1000

PLAN PARCELLAIRE AU 1/1000

EQUIPEMENT	VERGES 50		VERGES 100		VERGES 200		POSTES	
	H.T.A.	B.T.	H.T.S.	B.T.	H.T.S.	B.T.	D.T.	PRIVES
Coverges à câbles	—	—	—	—	—	—	—	—
Coverges à construire	—	—	—	—	—	—	—	—
Coverges à modifier	—	—	—	—	—	—	—	—
Coverges à déposer	—	—	—	—	—	—	—	—

Fourreau ——— Faisceau câbles ——— Eau ——— Gaz ——— Egout ———
 SUPPORTS: ⊕ Inal ⊕ Beton ⊕ Armature ⊕ Plancher ⊕ Contreplaqué
 COFFRES: □ 300 / 500 □ Plaque Osipara ⊕ Evénement ⊕ Repiquage ⊕ 5.300
 BOITES: ↗ Junction ↘ Support ↗ R.A.S. ↘ B.A.L.T.



Zone Travaux
Route BARNECE

Prisage
à Niveau

de Marseille à Grenoble